



PROGRAMME DE FORMATION A LA CATEGORIE B DU PERMIS DE CONDUIRE

LES ENJEUX DE LA FORMATION :

En étant titulaire du permis de conduire de la catégorie B vous pouvez conduire les :

- ▶ Véhicules dont le PTAC (poids total en charge) est inférieur ou égal à 3,5 tonnes pouvant être affecté au transport des personnes ou des marchandises.
- ▶ Véhicules pouvant comporter 9 places assises au plus (siège conducteur inclus).

Avec une remorque vous êtes autorisé à conduire les mêmes véhicules si :

- ▶ Le PTAC de la remorque est inférieur à 750 kg
- ▶ Le PTAC de la remorque + PTAC du véhicule est inférieur à 3,5 tonnes.

L'automobile est devenue un outil social indispensable pour une très grande partie des jeunes de notre société.

Au-delà du plaisir de conduire, l'utilisation d'une voiture est souvent indispensable pour les études, le travail ou les loisirs. Rouler en sécurité est donc une nécessité pour tous.

Les conducteurs débutants représentent une part trop importante des tués et blessés sur la route.

L'effort engagé doit être poursuivi, notamment par le renforcement de l'éducation et de la formation.

Il ne faut pas penser que les accidents sont une fatalité, et pour aider les nouveaux conducteurs à se déplacer avec un risque faible de perdre la vie ou de la dégrader, un nouveau programme de formation est mis en place. L'objectif général est d'amener tout automobiliste débutant à la maîtrise des compétences en matière de savoir être, savoir-faire et savoir devenir.

ETABLISSEMENT DE FORMATION :

Raison sociale : AUTO ECOLE CŒUR DU VAR

Adresse : 28 Rue des passereaux - 83 660 CARNOULES

Téléphone : 04 94 03 23 94

Siret : 828 562 488 00043

Agrément préfectoral E 20 083 0007 0 Code NAF : 8553Z

Adresse électronique : autoecolecoeurduvar@gmail.com

Gérant : Monsieur NIETO David

Responsable des relations avec les élèves : Monsieur NIETO David

PREREQUIS :

- ▶ Avoir minimum 17 ans
- ▶ Être titulaire de l'ASSR2 ou de l'ASR

PUBLIC VISE :

La formation s'adresse à tous publics

DUREE ET ORGANISATION DE LA FORMATION COMPLEMENTAIRE

- ▶ Au moins 13 heures pour la catégorie B limitée à la conduite des véhicules équipés d'une boîte automatique
- ▶ Au moins 20 heures pour la catégorie B dont au moins 15 heures sur les voies ouvertes à la circulation.

OBJECTIFS DE LA FORMATION

Une évaluation de départ afin de déterminer le nombre d'heures moyen et le coût de la formation.

Une formation théorique : préparation à l'épreuve théorique générale ETG par les sessions, cours de code en salle et sur les thématiques.

- Dispositions légales en matière de circulation routière
- Le conducteur
- La route
- Les autres usagers de la route
- Réglementation générale et divers
- Précautions nécessaires à prendre en quittant le véhicule
- Eléments mécaniques liés à la sécurité de la conduite
- Equipement de sécurité des véhicules
- Règles d'utilisation du véhicule en relation avec le respect de l'environnement

La formation pratique comprenant la mise en situation et la théorie de la conduite avec le programme suivant :

Programme de formation détaillé	
Séquences et objectifs	Contenus et outils pédagogiques
1. Maîtriser le véhicule dans un trafic faible ou nul	<ul style="list-style-type: none">• Connaître les principaux organes et commandes du véhicule, effectuer des vérifications intérieures et extérieures• Entrer, s'installer au poste de conduite et en sortir• Tenir, tourner le volant et maintenir une trajectoire• Démarrer et s'arrêter• Doser les accélérations et les freinages à diverses allures• Utiliser la boîte de vitesses• Diriger la voiture en avant ligne droite, en courbe en adaptant allure et trajectoire• Regarder autour de soi et avertir• Effectuer une marche arrière et demi-tour en sécurité
2. Appréhender la route et circuler dans les conditions normales	<ul style="list-style-type: none">• Rechercher la signalisation, les indices utiles et en tenir compte• Positionner le véhicule sur la chaussée et choisir la voie de circulation• Adapter l'allure aux situations• Détecter, identifier et franchir les intersections en suivant le régime de priorité• Tourner à droite et à gauche en agglomération• Franchir les ronds-points et les carrefours à sens giratoire• S'arrêter et stationner en épi, en bataille, en créneau.
3. Circuler dans des conditions difficiles et partager la route avec les autres usagers	<ul style="list-style-type: none">• Evaluer et maintenir les distances de sécurité• Croiser, dépasser et être dépassé• Passer des virages et conduire en déclivité• Connaître les caractéristiques des autres usagers et savoir se comporter à leur égard avec respect et courtoisie• S'insérer, circuler et sortir d'une voie rapide• Conduire quand l'adhérence et la visibilité sont réduites.• Conduire à l'abord et dans la traversée d'ouvrages routiers tels que les tunnels, les ponts, les passages à niveau.
4. Pratiquer une conduite autonome, sûre et économique	<ul style="list-style-type: none">• Suivre un itinéraire de manière autonome• Préparer et effectuer un voyage longue distance en autonomie• Connaître les principaux facteurs de risque au volant et les recommandations à appliquer• Connaître les comportements à adopter en cas d'accident : protéger, alerter, secourir.• Faire l'expérience des aides à la conduite des véhicules• Avoir des notions sur l'entretien, le dépannage et les situations d'urgence• Pratiquer l'écoconduite

LES EPREUVES D'EXAMEN

L'examen théorique général (ETG)

L'épreuve se déroule dans un centre d'examen géré par un opérateur privé entre autre (objectif code, la poste etc...), l'école de conduite peut se charger de la prise de rendez-vous pour l'examen ou vous pouvez également le faire vous-même. Le tarif de l'inscription à cet examen est de 30,00 € (pour l'organisme privé).

L'épreuve se déroule de façon collective, mais avec une tablette individuelle, c'est une épreuve sous forme de questionnaire (40 questions), pour être reçu à l'examen il faut un minimum de 5 fautes soit un résultat minimum de 35/40.

L'EXAMEN PRATIQUE

Il se déroule avec le candidat, l'inspecteur du permis de conduire et le moniteur ou la monitrice d'auto-école titulaire d'une autorisation d'enseigner. L'épreuve dure environ : 30 minutes +ou-.

- ▶▶ Accueil du candidat
- ▶▶ Vérification de la carte d'identité
- ▶▶ Vérification du livret d'apprentissage pour les candidats en filière conduite accompagnée ou supervisée ainsi que la vérification de l'attestation de fin de formation initiale.
- ▶▶ L'examineur demande au candidat de s'installer dans le véhicule
- ▶▶ L'examineur explique le déroulement de l'examen du permis de conduire
- ▶▶ Le candidat doit effectuer ses réglages au poste de conduite avant de partir faire son examen
- ▶▶ Une phase de conduite effective +ou- 20 minutes
- ▶▶ Il est possible qu'un test de la vue soit effectué.
- ▶▶ Réalisation de manœuvres en relation avec la sécurité routière (un freinage de précision, marche arrière)
- ▶▶ Questionnement sur les vérifications extérieures et intérieures du véhicule complété par une question en lien avec les premiers secours.
- ▶▶ Mise en action d'un accessoire ou commande d'accessoire en cours de circulation
- ▶▶ Conduite autonome
- ▶▶ A la fin de l'examen le candidat est invité à quitter le véhicule, les résultats du permis de conduire seront disponibles sous 48 heures sur le site de la sécurité routière, avec votre numéro NEPH vous pouvez consulter vos résultats.

LA FORMATION POST PERMIS

Le décret 2018-715 paru au JO du 03 août 2018 introduit dans le code de la route la possibilité d'une formation post permis exclusivement réservée aux conducteurs novices. En proposant l'opportunité d'une telle formation complémentaire, la sécurité routière s'attaque au phénomène bien connu de surconfiance qui survient entre 6 mois et 1 an après l'obtention du permis de conduire et qui est la cause d'une mauvaise appréciation des risques et donc d'une accidentalité particulièrement élevée.

Plusieurs expériences similaires menées dans plusieurs pays de l'union européenne, notamment en Autriche, en Finlande et au Luxembourg, ont démontré l'efficacité de la formation post permis, notamment sur la réduction de l'accidentalité.

La mise en place de celle-ci dans notre pays au 1^{er} janvier 2019 répond à la décision du Comité interministériel de la sécurité routière (CISR) du 2 octobre 2015 mesure D17.

Cette formation complémentaire s'adresse donc exclusivement aux titulaires d'un premier permis de conduire (A1-A2-B1-B) entre les 6^{ème} et 12^{ème} mois qui suivent l'obtention du titre (ni avant, ni après).

L'objectif de la formation post permis est de susciter chez les conducteurs novices un processus de réflexion sur leurs comportements au volant et leur perception des risques au moment où ils acquièrent d'avantages d'assurance. Les bénéficiaires de cette formation, qui relève du volontariat, verront en contrepartie leur période probatoire réduite, sous réserve de n'avoir commis aucune infraction donnant lieu à un retrait de points.

REDUCTION DE LA PERIODE PROBATOIRE

Depuis 2003, le permis de conduire est probatoire et doté d'un capital de 6 points à son obtention.

Sur une période de 3 ans le permis est crédité de 2 points tous les ans, à condition de ne pas commettre d'infraction entraînant un retrait de point.

La période probatoire est réduite pour les personnes ayant choisi la filière conduite accompagnée, elle dure 2 ans au lieu de 3 ans.

À la validation de la formation post permis la période probatoire sera réduite de 3 ans à 2 ans pour les personnes titulaires d'un permis B traditionnel et de 2 ans à 1 an et demi pour un novice qui a suivi l'apprentissage anticipé de la conduite (AAC) pour la catégorie B.